

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.011

L'An deux Mille Quatorze, le 13 février, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 7 février 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 7 février 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Bernard GIRAUD, M. Didier SIMONNET, Mme Marie-Noëlle PELTIER M. Didier BESSON, Mme Hélène LECOMTE, M. Gérard FILOCHE, Mme Véronique WILLMANN, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-José DAUZIDOU, adjoints,

M. Philippe CAU, M. Daniel COASSIN, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, Mme Jackie DUVERGER, M. Jacques LABIA, Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Christelle MAIRE, M. Michel MERLE, Mme Huguette MONJOIN, M. Pascal RÉVOLAT, Mme Eva ROY, Mme Nelly SERRE, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Didier QUENTIN
M. Jacques GUIARD représenté par Mme Christelle MAIRE
M. Sauveur MEGLIO représenté par M. Bernard GIRAUD
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU

ETAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Dominique BARRAUD DUCHERON, Mme Marie DESCHANP, Mme Geneviève DUMAS, M. Jean-Bernard PRUDENCIO, M. Michel SERVIT.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 28

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AUTORISATION DE SERVITUDE CONCERNANT LA PARCELLE CADASTREE
SECTION AL N° 841, SISE RUE DE LA MARINE A ROYAN, AU PROFIT DE LA
SOCIETE SARL LG PARTICIPATIONS

RAPPORTEUR : Mme Nelly SERRRE

VOTE : UNANIMITE

Par délibération n° 13.165 du 05 septembre 2013, le conseil municipal a décidé d'aliéner, au profit de la S.A.R.L. LG PARTICIPATIONS, la parcelle cadastrée section AL n° 562 p, sise rue de la Marine, en vue de la construction de boxes de stationnement.

La parcelle précitée a fait l'objet d'un nouveau plan de bornage, divisant la parcelle cadastrée section AL n° 562 p en deux parcelles identifiées sous les numéros AL 841 et AL 842, d'une contenance respective de 73 m² et de 243 m².

Cependant, pour permettre l'accès depuis la rue de la Marine, il vous est demandé de consentir à la S.A.R.L. LG PARTICIPATIONS l'autorisation d'une servitude perpétuelle de passage à titre gratuit, telle qu'elle figure sur le plan joint.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le code civil, notamment les articles 637 et suivants,
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques (C.G.3.P.), notamment les articles L.2122-4 et L.2521-1,
- Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.),
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser la S.A.R.L. LG PARTICIPATIONS à bénéficier d'une servitude de passage perpétuelle, telle qu'elle figure sur le plan joint, sur la parcelle cadastrée section AL n° 841 (fonds servant), propriété de la ville, au profit de la parcelle cadastrée section AL n° 842 (fond dominant), propriété de ladite société, pour permettre l'accès aux futurs boxes de stationnement.

- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le Premier adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que tous actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

- que cette autorisation de passage est accordée à titre gratuit.

- de désigner, Maître Thierry GILBERT, de l'office notarial 1, boulevard de Cordouan, notaire à ROYAN (17200), pour rédiger la convention de servitude.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 février 2014

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

13192 R 1 R

Commune :
Royan (306)

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Section : AL
Qualité du plan : régulier <20/03/80
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 30/08/2013
Support numérique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 4077X
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 06/06/2013 par M Stéphane DEVOUGE, géomètre à ROYAN
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463
A ROYAN, le 30/08/2013

Document d'arpentage dressé par M. Stéphane DEVOUGE
à : ROYAN Cedex
Date : 30/08/2013
Signature :

LES FINANCES LUCRATIVES
Service de Topographie et de Gestion Cadastre
ZAC des Champs de la Gare
100 SAINTS SAIX
Tél. 05.46.96.51.5
Fax 05.46.96.51.5

LES GEOMETRES EXPERTS
Stéphane DEVOUGE
Ingénieur-Geomètre S.G.E.T.
81 Av. Daniel Hédre
ROYAN - Tél. 05 46 38 38 00
Fax 05 46 38 38 00
Mention : 4531 h

(1) Rayer les mentions A et B si le piquetage a été effectué sur le terrain.
(2) Qualité de la personne agréée géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc...
(3) Préciser les noms et qualités du signataire et est titulaire du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'avantagé exceptionnel).

